



Conseil municipal du 06 avril 2021 à 20h00

Etaient présents 14 conseillers : Mesdames Katia DER COURT, Céline DERIEUX, Delphine DESORT, Fabienne HUBERT, Marie-Cécile MACHON, Marie-Hélène MAROSTICA et Julie SAVARY et Messieurs, Sébastien BUSSY Eddy DHERBECOURT, Sébastien DHOUAILLY, Olivier GOFFART, Patrice GUINET, Eric LEGRAND et Florian LEGRAND.

Absent excusé : M. Sylvain JOMBART

A l'unanimité le Conseil municipal adopte le compte rendu du Conseil municipal du 01 décembre 2020.
Mme Julie Savary est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2020.

Le compte de gestion 2020 s'avère conforme en ses écritures au compte administratif 2020.

Après avoir constaté que le résultat global de clôture est égal à celui du compte administratif 2020 autant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Percepteur.

Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté. Il propose au conseil de désigner un Président de séance pour ce point de l'ordre du jour. Monsieur Olivier GOFFART est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2020

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 524 792.55 € et les recettes à 753 751.63 € soit un excédent de 228 959.08 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 104 943.08 € et les recettes à 125 396.14 € soit un excédent de 20 453.06 €.

Monsieur le Président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur.

Monsieur le Président de séance soumet au vote et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2020.

Affectation du résultat

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de : 20 453.06 €

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est de : 228 959.08 €

A l'unanimité le Conseil municipal accepte les reports des résultats sur l'exercice 2021.

Vote des subventions versées aux associations

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prendre une délibération pour les subventions versées aux diverses associations.

Compte tenu de la situation sanitaire, M le Maire propose de maintenir au budget les subventions accordées aux associations de façon identique à l'année 2020. Les subventions seront versées dès réception des dossiers de demande de subvention et des justificatifs.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les subventions aux associations suivantes :

- C.C.A.S.	15 000 € pour à l'unanimité
- AFA	2 000 € pour à l'unanimité
- PARENTS D'ELEVES	1 700 € pour à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS	500 € pour à l'unanimité
- CHASSE	800 € pour à l'unanimité
- Amitiés Elford Awoingt Cambrésis	300 € pour à l'unanimité
- Don du sang	50 € pour à l'unanimité
- Comité de jumelage	200 € pour à l'unanimité
- ASCLA	100 € pour à l'unanimité

Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Il signale que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021. Elle ne percevra que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département, qui est de 19,29 %, sera ajouté à celui de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal vote, sans augmentation, les taux soit :

- Taxe foncière (bâti)	: 32,37 % (commune : 13,08 % + département : 19,29 %)
- Taxe foncière (non bâti)	: 53,53 %

Présentation et approbation du budget principal 2021

Il est présenté au Conseil Municipal les grandes lignes du budget principal de la commune pour 2021 en vue de son approbation et il est proposé le vote par chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget principal 2021 de la commune équilibrée en dépenses et en recettes. Le présent budget est adopté par chapitres.

Convention relative aux déplacements des réseaux d'orange sur la RD 2643

Le projet de rénovation de la RD2643 nécessite la pose d'équipements de communications électroniques sur le domaine public par Orange. Il est proposé de passer une convention avec Orange pour définir les principaux droits et obligations des parties quant à la réalisation et le financement des travaux de pose d'équipements de communications. La commune d'Awoingt prendrait en charge le financement des travaux relatifs aux installations de communications électroniques et Orange prendrait en charge le financement des travaux relatifs aux câblages de communications électroniques, ceci afin de faciliter le déploiement de la fibre dans des délais raisonnables.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention relative aux déplacements des réseaux d'orange sur la RD 2643.

Convention relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires 2021-2024 du CDG59

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée que les collectivités territoriales ont des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient notamment le paiement des prestations en cas de décès, d'accident du travail ou de maladie professionnelle, d'incapacité de travail résultant de la maladie, de maternité.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de ces obligations.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion proposé par le CDG59.

Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la possibilité de passer une convention avec le Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord - (MDPH du Nord) », pour lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

Les parties signataires de la convention s'accordent sur la nécessité d'intervenir ensemble pour maintenir le lien social pour les personnes les plus fragiles.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue par le SIDEC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIDEC peut reverser une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal accepte que le SIDEC reverse à la commune une partie du produit qu'il perçoit au titre de la TCFE, selon les modalités définies par le Comité syndical.

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire signale un accroissement de l'activité d'entretien des espaces verts de la commune et propose pour y faire face de recruter un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 12 heures durant une période de 6 mois. Cet agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien et la voirie et plus précisément dans le désherbage mécanique et thermique, faire preuve d'autonomie dans les tâches confiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la création de cet emploi non permanent et autorise M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

Tonte et taille : Résidence du Parc, Terrain de jeu, rue Pasteur et rue Victor Hugo.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été demandé des devis à différentes entreprises pour les travaux d'entretien d'espaces verts pour l'année 2021.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise BUISART pour un montant TTC de 18 408 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant

Demande de subventions – Aménagement du chemin communal 404 et Rénovation de l’Eglise

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que dans le cadre des projets à mener qu’il est possible de solliciter des subventions pour l’aménagement du chemin 404 et pour la remise en état de la maçonnerie générale de l’église (clocher, maçonnerie extérieure et murs intérieurs).

Après délibération et à l’unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déposer des dossiers de demandes de subventions :
 - o Au titre des dotations d’équipement des territoires ruraux (DETR)
 - o Le fonds de concours CAC
 - o Le fonds spécial de relance et de solidarité des territoires (région)
 - o L’aide départementale aux villages et bourgs (ADVB)
- à signer tous les documents nécessaires

Questions diverses

- Garderie exceptionnelle solidaire

Monsieur le Maire informe l’assemblée que dans le contexte actuel, la commune a la possibilité d’effectuer une garderie exceptionnelle durant les vacances scolaires de printemps pour les enfants dont les parents sont en première ligne dans la gestion de la crise (liste établie par le gouvernement).

Après délibération du Conseil municipal, les votes obtenus sont 2 abstentions, 2 ne souhaitant pas ouvrir la garderie, 3 favorables à une semaine et 7 favorables à 2 semaines.

La garderie sera donc ouverte durant les 2 semaines de vacances scolaires de printemps.

- Subvention pour l’obtention d’un vélo électrique

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que des administrés l’ont sollicité afin de savoir si la commune attribuée des subventions pour l’acquisition d’un vélo électrique.

Après délibération et à la majorité, le Conseil municipal ne souhaite pas attribuer de subventions lors de l’acquisition d’un vélo électrique.

- Subventions aux associations d’intérêt public

Monsieur le Maire expose à l’assemblée qu’il est sollicité par des associations d’intérêt public pour l’attribution de subventions.

Après délibération et à la majorité, le Conseil municipal ne souhaite pas verser de dons à toute association d’intérêt public.

- Halle sportive

Monsieur Florian LEGRAND fait part à l’assemblée d’une conversation entretenue avec Monsieur HERBERT sur l’utilisation de la halle sportive et la manifestation de nuisances qui portent sur du bruit et des bouteilles d’eau retrouvées dans sa propriété.

Monsieur le Maire précise que l’utilisation de la halle sportive est encadrée par un règlement qui est respecté. Néanmoins, ponctuellement, des rappels réglementaires doivent être effectués auprès des sportifs. Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle qu’il est intervenu avec M. Bussy, 1^{er} adjoint, courant septembre 2020 à 4 reprises, dont deux nuits pour une utilisation sportive en dehors des horaires prévus. Grâce à la vigilance et à la collaboration de riverains, les personnes ont été appréhendées, la gendarmerie est intervenue et un dépôt de plainte a été effectué. Depuis cette date aucune autre situation n’a été signalée.

M. le Maire demande à la commission travaux de porter une réflexion sur les actions qui pourraient être menées face aux nuisances évoquées.

- **Cœur de bourg**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une réunion de concertation aura lieu en mairie prochainement avec les riverains proches du cœur de bourg qui ont signalé des nuisances.

- **L'aménagement le long de la ligne ferroviaire et le chemin dit « du cimetière anglais »**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a rencontré un représentant de la SNCF concernant la sécurité du lieu et soumet deux propositions:

- La pose d'un grillage de 1m80 de haut
- La pose d'une haie arbustive protégée par des rondins de bois

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité, est favorable à la pose d'une haie arbustive financée par la SNCF, celle-ci sera entretenue par la commune.

- **Projet : semons du bonheur par les scènes du haut-Escaut**

Les scènes du Haut Escaut propose une action de solidarité aux personnes isolées de la commune. Une lettre écrite par des habitants du terroir leur sera transmise par l'intermédiaire de la Mairie. Cet envoi de courrier permet de diffuser un peu de bonheur à qui le recevra.

La séance est levée à 23h15



La secrétaire de séance

Madame Julie SAVARY